

Informations de base	
<b>2025/0407(COD)</b>  COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Phase préparatoire au Parlement
Habiliter l'Autriche à modifier son accord bilatéral existant de transport routier avec la Suisse en vue d'autoriser les transports de cabotage lors de la prestation de services de transport international routier de voyageurs par autocars et autobus dans les régions frontalières entre les deux pays	
<b>Subject</b>  3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.20.15.04 Coopération et accords de transport routier	
<b>Zone géographique</b>  Autriche Suisse	